

[Text]

lot of very specific questions. I do not want to press the witnesses in their opening presentation, but we will not have any time left for questions and they will be gone and we will never see them again. It is almost 40 minutes in presentation. It is valuable, but some of my very specific questions are not being dealt with and I have very specific questions. Also, there are five of us to ask questions.

Mr. Rodriguez: And they all came at the same time.

Mr. Allmand: I wonder if Mr. Saint-Louis could perhaps go a little faster or . . .

Mr. Saint-Louis: Considering that our remarks are essentially all in our document, maybe we could just skip the rest of our presentation and immediately go to questions the committee might have.

Mr. Allmand: If you feel comfortable with that—

Mr. Saint-Louis: Sure.

Mr. Allmand: Because we do not have any other attorneys coming before us who have your background.

The Chairman: The study by Mr. Saint-Louis and Mrs. Lamarche is probably the most extensive dealing with decisions and with the action groups and clients and so on. It took about six months, and it is really rather massive from the point of view of the impact of the act on individuals and complexities with the regulations.

Could we have Mr. Schabas just take a minute or two to tell us what he did and then have Judge Dubinsky take a minute or two and tell us his experience, so we set the stage for members in terms of the kind of expertise we have at the table. I think that will help members with their questions.

Mr. Schabas: Thank you, Mr. Chairman. The report I worked on dealt with the history of the unemployment legislation vis-à-vis the different commissions, studies that were prepared, either royal commissions, commissions of civil servants, or task forces—and there were four principal ones, three or four other minor ones. The attempt was to establish the synergy, the interplay between the reports and the legislation that followed, or in some cases the lack of it.

The study started with 1955, which was the first major revision of the act, following the 1940 Unemployment Insurance Act, and then went on to look at the Gill commission, which was the first royal commission set up by the Diefenbaker government at the beginning of the 1960s, and the Cousineau committee, which was probably the committee with the greatest impact on the 1971 statute. It then studied the comprehensive review of 1977, which had an impact on the various amendments made during the 1970s, and what is known as the Gershberg task force, which was set up in 1980 and made a number of recommendations, most of which did not result in legislative change.

These have been summarized in some synoptic tables, which I believe have been copied and distributed to you, and I would

[Translation]

devoir quitter cette pièce à 11 heures. J'ai beaucoup de questions très précises à poser. Je ne veux pas presser les témoins dans leur déclaration liminaire, mais il ne nous restera pas le temps de leur poser des questions et nous n'aurons pas l'occasion de les revoir. Cela fait presque 40 minutes maintenant qu'ils nous font leur exposé. C'est intéressant, mais cela ne répond pas à certaines de mes questions qui sont très précises. Et puis nous sommes cinq à vouloir poser des questions.

M. Rodriguez: Et ils sont tous venus en même temps.

M. Allmand: Je me demande si M. Saint-Louis pourrait peut-être aller un peu plus vite ou . . .

Me Saint-Louis: Puisque toutes nos observations sont en fait dans le document, nous pourrions peut-être simplement laisser tomber le reste de l'exposé et passer directement aux questions des membres du Comité.

M. Allmand: Si cela ne vous gêne pas . . .

Me Saint-Louis: Non, bien sûr.

M. Allmand: Parce que nous n'aurons pas l'occasion d'entendre d'autres avocats ayant votre expérience.

Le président: L'étude qu'ont faite Me Saint-Louis et Me Lamarche est probablement la plus approfondie sur les décisions qui ont été rendues, les groupes d'actions et les clients, et ainsi de suite. Ils y ont travaillé près de six mois, et c'est véritablement une étude très importante du point de vue de l'effet de la loi sur les particuliers et de la complexité des règlements.

Me Schabas pourrait peut-être nous dire en une minute ou deux ce qu'il a fait, puis le juge Dubinsky pourra en une ou deux minutes nous faire part de son expérience, afin que nous sachions dès le départ quel genre d'experts nous avons devant nous. Je pense que cela sera utile aux membres lorsqu'ils poseront leurs questions.

Me Schabas: Merci, monsieur le président. Le rapport auquel j'ai travaillé était une histoire de la loi concernant le chômage à travers les diverses études qui ont été faites par des commissions royales d'enquête, commissions de fonctionnaires ou groupes d'étude; il y en a eu quatre grandes et trois ou quatre de moindre importance. Nous avons voulu déterminer quel lien il y avait entre les rapports et la loi qui s'ensuivait, ou dans certains cas, le manque de lien entre les deux.

L'étude a pris pour point de départ 1955, année où a eu lieu la première grande révision de la Loi sur l'assurance-chômage adoptée en 1940; nous avons ensuite étudié la commission Gill, qui a été la première commission royale d'enquête créée par l'administration Diefenbaker au début des années 1960, et le comité Cousineau, qui est sans doute celui qui a le plus influencé la loi de 1971. Nous avons ensuite étudié la révision globale de 1977 qui a influencé les diverses modifications apportées à la loi pendant les années 1970, et le groupe de travail Gershberg, comme on l'appelle, qui a été créé en 1980 et a fait un certain nombre de recommandations, dont la plupart n'ont pas entraîné de modifications législatives.

Nous avons résumé ces études en plusieurs tableaux synoptiques, dont on vous a je crois donné des photocopies, et